



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 2 juin 2023, 20 h** à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête Anik Bois Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur Don Saliba (absence motivée) Jocelyn Martel

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2023.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2023.
- 1.5 Assurance responsabilité civile marina – Renouvellement.
- 1.6 Corporation des loisirs Papineau (CLP) – Soirée reconnaissance 2023.
- 1.7 Tournoi de golf annuel au profit de la Coop de santé du nord de la Petite-Nation – Golf Héritage – vendredi 18 août 2023
- 1.8 Demande de consentement municipal/Bell Canada (chemins des Simoneau, du Lac-Venne Sud et Chéné.
- 1.9 Contribution volontaire – Lettre mémoire concernant le projet de la mine de graphite La Loutre de l'entreprise Lomiko Metals (municipalité de Duhamel- 1000 \$).

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - *Voir Annexe C.*
- 2.3 Autorisation - Dépenses financées par le surplus non réservé.
- 2.4 Autorisation de dépenses pour le référendum du dimanche 18 juin 2023.
- 2.5 Nomination d'une adjointe à la présidente d'élection pour le référendum du 18 juin 2023.
- 2.6 Autorisation -Services professionnels - PG Solutions - Formation Finances.
- 2.7 Embauche à temps plein pour l'employé # 03-0059.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
- 4.2 Autorisation – Reconduction du contrat 8906-23-4908 – Ministère des Transports et de la mobilité durable.



No de résolution
ou annotation

- 4.3 Autorisation – Demande de paiement certificat no. 3- Entreprise DLS Construction inc.
- 4.4 Paiement facture Internet Papineau (système de surveillance par caméra) au 544, chemin du Tour-du-Lac.
- 4.5 Autorisation - Paiement d'honoraires professionnels de ML Consultant.
- 4.6 Autorisation – Renouvellement contrat pollution – PMT Roy.

5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.
- 5.2 Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 5 juin 2023.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Autorisation – Paiement facture formation PSM pour incendie.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Autorisation – Contrat de marquage de rues.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Autorisation – Mandat services professionnels Daniel Giroux, arpenteur-géomètre.
- 8.2 Autorisation – Mandat services professionnels à la firme Amphibia Environnement.
- 8.3 Autorisation – Mandat services professionnels à la firme d'urbanisme Cardo.
- 8.4 Autorisation - Paiement services professionnels rendus – L'Atelier urbain inc.
- 8.5 Autorisation de paiement – Droits annuels pour la propriété d'un barrage à forte contenance.
- 8.6 Adoption du second projet de Règlement U-22-3 modifiant le Règlement de zonage U-22 et ayant pour objet d'agrandir la zone 26-V.
- 8.7 Renouvellement entente pour la location du terrain de stationnement sur le lot 6 285 773.
- 8.8 Autorisation – Signature d'une entente - Lot 5 869 144.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Date d'ouverture du mini-putt.
- 10.2 Demande pour effectuer un 50/50 lors du souper de golf à l'auberge.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Rencontre du 10 mai 2023 – Explication des différentes étapes du processus d'une politique familiale municipale et ébauche d'une définition de la famille.
- 11.2 Nouveau membre au comité MADA – Remplacement.

12. DIVERS

- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

1.1

281-06-2023
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

282-06-2023
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.

Le point 4.4 « Paiement facture Internet Papineau (système de surveillance par caméra) au 544, chemin du Tour-du-Lac » soit reporté à une date ultérieure et retirée le point 10.2 « Demande pour effectuer un 50/50 lors du souper de golf à l'auberge » de l'ordre du jour.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

283-06-2023
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2023 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 5 mai 2023 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

284-06-2023
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2023 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 19 mai 2023 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

285-06-2023

Assurance responsabilité civile marina – Renouvellement

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 29107 pour le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile marina par la firme Assurancia Groupe Tardif pour la période du 4 juin 2023 au 4 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 2 445 \$ toutes taxes incluses pour le renouvellement de la police CBC 8113580, datée du 18 mai 2023, pour la période du 4 juin 2023 au 4 juin 2024;

QUE la directrice générale, madame Louise Sisle, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, le contrat d'assurance municipal à intervenir entre les parties;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70140-423.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

286-06-2023

Corporation des loisirs Papineau (CLP) – Soirée reconnaissance 2023

CONSIDÉRANT la réception du formulaire pour la soirée reconnaissance 2023 par la Corporation des loisirs de Papineau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner l'excellent travail de bénévolat effectué depuis plusieurs années par Monsieur Daniel Tremblay et Madame Lise Tremblay;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à libeller un chèque au nom du Comité des loisirs Papineau, pour un montant de 210 \$ pour la soirée reconnaissance 2023;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-11000-493.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

287-06-2023

Tournoi de golf annuel au profit de la Coop de santé du Nord de la Petite-Nation – Golf Héritage – vendredi 18 août 2023

CONSIDÉRANT la réception d'une invitation à participer à la 2^e édition du tournoi de golf annuel au profit de la Coop de santé du nord de la Petite-Nation organisé par les Amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation au golf Héritage;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs ou la directrice générale, Madame Louise Sisle à libeller un chèque au montant de 1 500 \$ à titre de commandite.



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise 3 membres à participer au souper à 60 \$ du repas pour un total de 180 \$ et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000-493.

ET QUE la dépense nette de 1500 \$ soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

288-06-2023

Demande de consentement municipal/Bell Canada (chemins des Simoneau, du Lac-Venne Sud et le chemin Chéné)

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de consentement municipal, par messagerie électronique en date du 9 mai 2023, pour effectuer des travaux de pose de nouveau toron pour les chemins Simoneau, du Lac-Venne Sud et Chéné. Voir les détails sur les plans en pièces jointes;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil municipal autorise MOBIA Technology Innovations à effectuer lesdits travaux par un entrepreneur de Bell Canada selon les plans produits le 9 mai 2023 par madame Soukaina Sabour.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

289-06-2023

Autorisation – Contribution volontaire – Lettre mémoire concernant les mines (municipalité de Duhamel)

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution volontaire, le 4 mai 2023, pour le travail effectué par la municipalité de Duhamel avec le soutien de Mme Reid Forget ayant nécessité une dépense de 5 000 \$ pour la confection d'un mémoire en regard du projet de la mine de graphite *La Loutre* de l'entreprise Lomiko Metals;

CONSIDÉRANT la lettre qui devra être acheminée au ministre, Madame Maïté Blanchette Vézina, le 19 mai prochain provenant des municipalités de Duhamel, St-Émile-de-Sulkolk, Chénéville, Lac-Simon et du Lac-des-Plages joignant leurs voix afin de s'exprimer devant l'échéancier soutenu de la PEEIE;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale, Madame Louise Sislà, à libeller un chèque au montant de 1 000 \$ à la Municipalité de Duhamel pour les frais encourus pour la préparation du mémoire concernant Le Projet de mine graphite *La Loutre* de l'entreprise Lomiko Metals;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-411

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de mai ont été déposés.

2.2 Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de mai a été déposée.



No de résolution
ou annotation

2.3

290-06-2023

Autorisation - Dépenses financées par le surplus non réservé

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses autorisées par le conseil municipal n'ont pas fait l'objet d'une source de financement ou ne sont pas prévues au budget 2023;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses ont trait à la création d'une réserve pour la tenue d'une élection, paiement des quais, dépenses pour le référendum du 18 juin 2023.

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil municipal autorise de financer une réserve pour la tenue d'une élection d'un montant de 8 000 \$, le paiement des quais pour un montant de 203 417 (au coût net) et un montant de 35 000 \$ pour les dépenses du référendum le 18 juin 2023, le tout représentant une somme totale de 246 417\$;

QUE cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée aux postes suivants :

Une somme de 8 000\$ soit affectée pour la création d'une réserve pour la tenue d'une élection au poste 59 15500 000 (Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection);

Une somme de 203 417 (coût net) soit affectée au poste d'investissement 23-04701-521;

Une somme de 35 000 \$ soit affectée au poste budgétaire 02-1400-499.

La conseillère Madame Anik Bois vote contre la résolution.

ADOPTÉE à la majorité

2.4

291-06-2023

Autorisation de dépenses pour le référendum du dimanche 18 juin 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* C.L.R.Q., C.E-2.2, le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon peut établir un tarif de rémunération pour son personnel électoral;

CONSIDÉRANT le règlement 518-2021 toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le référendum du dimanche 18 juin 2023 comprend le BVA le 11 juin ainsi que le vote par correspondance;

CONSIDÉRANT les dépenses engendrées pour le référendum soient la rémunération des officiers électoraux, frais de papeterie, de poste et autres frais divers;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense ne dépassant pas un montant de 35 000 \$ pour couvrir les frais engendrés pour la préparation et la réalisation du référendum du 18 juin 2023;

ET QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-14000-141.



No de résolution
ou annotation

La conseillère Madame Anik Bois vote contre la résolution.

ADOPTÉE à la majorité

2.5

292-06-2023

Nomination d'une adjointe à la présidente d'élection pour le référendum du 18 juin 2023

CONSIDÉRANT QU'un référendum se tiendra le 18 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection désire se prévaloir d'une adjointe pour le référendum du 18 juin prochain;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement 518-2021 sur la rémunération du personnel électoral;

POUR CES MOTIFS

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil municipal entérine la nomination de madame Lisane Fuoco à titre d'ajointe à la présidente d'élection, Madame Louise Sisle, pour le référendum du 18 juin prochain au taux en vigueur au Règlement 518-2021.

La conseillère Madame Anik Bois vote contre la résolution.

ADOPTÉE à la majorité

2.6

293-06-2023

Autorisation - Factures de Services professionnels - PG Solutions - Formation Finances

CONSIDÉRANT la formation donnée pour les deux employées à la comptabilité pour le logiciel « Megagest » de PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil entérine les factures numéro STD52639, STD52952 et STD53058 du 26 avril, du 23 mai et 29 mai 2023, de la firme PG Solutions, au montant de 260 \$, de 653 \$ et 653 \$ (toutes taxes en sus) pour les services professionnels de formation pour les deux (2) employées de la comptabilité;

ET QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-454.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7

294-06-2023

Embauche à temps plein pour l'employé # 03-0059

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-01-2023 de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 janvier 2023 concernant la nomination de l'employée numéro 03-0059 à titre de préposée à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de 6 mois arrivera à son terme le 22 juin 2023;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est très satisfaite du travail fourni et recommande la permanence de l'employée numéro 03-0059;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil entérine la permanence de l'employée numéro 03-0059 au poste de préposée à l'entretien ménager, à compter du 22 juin 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

295-06-2023

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de mai, totalisant la somme de **255 976,97 \$** et portant les numéros **18067 à 18110**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **282 113,69 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 23 avril 2023 au 20 mai 2023, pour un montant total de **104 417,30 \$**;
- Rémunération des élus du mois de mai 2023 pour un montant total de **9 747,89 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière.

4.2

296-06-2023

Autorisation – Reconduction du contrat 8906-23-4908 – Ministère des Transports et de la mobilité durable

CONSIDÉRANT la réception d'un courriel par messagerie électronique en date du 28 avril dernier concernant le contrat de déneigement et déglacage pour un total de 3,678 km, du chemin Tour-du-Lac : de l'intersection de la route 315 jusqu'à l'intersection du 4^e rang Sud;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'option proposée d'un an au montant de 17 545 \$ pour une durée d'un an avec une clause de renouvellement automatique pour les 2 années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer le renouvellement du contrat de déneigement et de déglçage avant la date d'échéance du contrat 8906-23-4908;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Simon l'entente à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE cette dépense nette soit imputée au poste 02-33000-959.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

297-06-2023
Autorisation - Demande de paiement certificat no. 3 - Entreprise DLS Construction inc.

CONSIDÉRANT la réception du certificat de paiement no. 3 a été délivré par le chargé de projet, Monsieur Alexandre Glazer de l'entreprise DLS Construction inc. et accepté par le responsable de l'appel d'offres Monsieur Pierre Tabet, architecte;

CONSIDÉRANT que les travaux exécutés pour la période du 12 mai au 31 mai 2023 tel que décrit au certificat paiement no.3 sont conformes à l'appel d'offres et inclus l'extra de la toiture;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Tabet, architecte à la directrice générale d'effectuer le paiement du certificat no.3 d'un montant de 84 207,42\$ (toutes taxes en sus) soit fait à l'entrepreneur DLS Construction inc. conformément aux conditions générales de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil entérine le certificat de paiement no.3 de l'entrepreneur DLS Construction inc., portant le numéro de projet D-23-09, du 30 mai 2023, pour des travaux effectués pour la période du 12 mai au 31 mai 2023 en conformité avec l'appel d'offres au montant de 84 207,42 \$ (toutes taxes en sus)

ET QUE la directrice générale soit autorisée à libeller un chèque au montant de 84 207,42 \$ (toutes taxes en sus) à l'entrepreneur DLS Construction inc.;

QUE la dépense nette de 88 407,27 \$ soit imputée au poste d'investissement 23-02-00027.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4

298-06-2023
Autorisation - Paiement d'honoraires professionnels de ML Consultant

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 230511, datée du 11 mai 2023, au montant de 1 937,50 \$ plus les taxes applicables, concernant les services professionnels de ML Consultant;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 1 937,50 \$ plus les taxes applicables à ML Consultant;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.5

299-06-2023

Autorisation – Renouvellement contrat pollution - PMT Roy

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement pour le contrat d'assurance pollution par la firme PMT Roy pour la période du 14 juin 2023 au 14 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 5 000 \$ (toutes taxes en sus) pour le renouvellement de la police pour la barge, datée du 1^{er} juin 2023, pour la période du 14 juin 2023 au 14 juin 2024;

QUE la directrice générale, madame Louise Sisle, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, le renouvellement du contrat d'assurance municipal à intervenir entre les parties;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70140-423.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur Jean Paul Descoeurs informe les citoyens concernant le changement de la façon d'élire un préfet, par le vote universel, les maires de la MRC de Papineau ont voté en faveur de ce changement. M. Descoeurs explique que seulement 18 MRC ont adopté cette façon de faire contre 52 MRC qui sont contre. Ce changement aura pour conséquence une augmentation de notre quote-part auprès de la MRC de Papineau d'environ 30 000 \$ à 37 000 \$ pour l'année 2024.

Monsieur le maire invite les citoyens à :

- S'inscrire le 24 juin prochain au rallye organisé pour la Fête nationale du Québec qui sera suivi d'un souper méchouis sous le chapiteau pour les participants.
- Participer du 22 au 29 juillet 2023, aux différentes activités organisées pour la Traversée du Lac-Simon.
- Participer le 1^{er} juillet prochain avec votre animal de compagnie à la marche canine familiale qui sera suivie d'un dîner aux hot-dogs.

5.2

Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 5 juin 2023.

Monsieur le maire informe les citoyens de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui aura lieu du 1^{er} au 7 juin prochain. Les actions que nous poserons collectivement nous permettront de rendre notre société plus inclusive, et votre contribution à cet égard inestimable. Une demande sera effectuée



No de résolution
ou annotation

auprès de Loisirs Outaouais afin d'obtenir un tapis pour permettre aux handicapées d'accéder au plan d'eau de la plage municipale.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

300-06-2023

Autorisation – Paiement facture de formation – MRC de Papineauville

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 204683, datée du 20 février 2023, au montant total de 2 496,81\$ (non taxable), représentant les honoraires professionnels de formation PSM pour le service incendie;

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à libeller un chèque au montant de 2 496,81 \$ (non taxable) à la MRC de Papineau pour les services professionnels rendus;

QUE la dépense nette de 2 496,81\$ soit imputée au poste budgétaire 02-22000-454.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

301-06-2023

Autorisation de paiement – Marquage de rues

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues de différentes compagnies pour le marquage de rues;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des Travaux publics recommande le lignage de rues, sur une distance de 40 kilomètres, en lignes simples;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 14 000 \$, plus les taxes applicables, pour le marquage annuel des lignes des rues municipales en conformité avec l'offre de prix du 15 mai 2023 de PRO-ligne;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-32000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

302-06-2023

Autorisation – Mandat services professionnels – Daniel Giroux, arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT l'offre reçue de monsieur Daniel Giroux, arpenteur-géomètre de la firme Alary, St-Pierre & Durocher pour des services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir un rapport d'un arpenteur-géomètre pour déterminer l'emplacement de la ligne naturelle des eaux haute et de déterminer le respect de la marge latérale du cours d'eau;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil mandate Monsieur Daniel Giroux, arpenteur-géomètre de la firme Alary, St-Pierre & Durocher pour ce mandat au coût de 1 600 \$ (toutes taxes en sus) selon les coûts et conditions à l'offre de services du 9 mai 2023;

QUE la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2

303-06-2023

Autorisation – Mandat services professionnels à la firme Amphybia

CONSIDÉRANT l'offre reçue de madame Josyane Mongrain de la firme Amphybia Environnement pour un mandat de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir un rapport d'un biologiste pour déterminer la délimitation de la ligne naturelle des eaux hautes pour la rive de Lac-Simon ainsi que pour le cours d'eau situé en marge latérale du lot numéro 5 868 958 au cadastre du Québec ;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil mandate la firme Amphybia Environnement pour la production d'un rapport pour ce mandat au coût de 1 100 \$ (toutes taxes en sus) selon les coûts et conditions à l'offre de services du 9 mai 2023;

QUE la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

304-06-2023

Autorisation – Mandat services professionnels à la firme d'urbanisme Cardo

CONSIDÉRANT l'offre reçue de madame Nathalie Gingras de la firme Cardo pour un mandat de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir un rapport d'une firme d'urbanisme pour déterminer la conformité du permis de construction concernant le lot 5 868 958 au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil mandate Mme Nathalie Gingras de la firme d'urbanisme Cardo pour la production d'un rapport pour ce mandat au coût de 3 920 \$ (toutes taxes en sus) selon les coûts et conditions à l'offre de services du 29 mai 2023 portant le numéro E-112;

QUE la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

8.4

305-06-2023

Autorisation – Paiement d’honoraires professionnels rendus – L’Atelier Urbain inc.

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 86380, datée du 28 avril 2023, au montant de 1 050 \$ (toutes taxes en sus), concernant la consultation publique et autres mandats par la firme L’Atelier Urbain inc. pour la période du 23 au 27 avril 2023 incluant les déplacements;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sisle, à libeller un chèque au nom de L’Atelier Urbain inc., au montant de 1 050 \$ (toutes taxes en sus), pour les services professionnels rendus pour la période du 23 au 27 avril 2023;

QUE la dépense nette soit imputée au poste d’investissement 02-61000-411.

ADOPTÉE à l’unanimité

8.5

306-06-2023

Autorisation de paiement – Droits annuels pour la propriété d’un barrage à forte contenance

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro LSB040433-LSB, datée du 10 mai 2023, au montant de 152 \$ (taxes non applicables), concernant le barrage de classe E, X0002813 Barrage numéro 0780095001;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sisle, à libeller un chèque au nom du ministre des Finances du Québec, au montant de 152 \$ (taxes non applicables), pour les droits annuels du barrage à forte contenance sis sur le territoire de Lac-Simon;

QUE la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-61000-494.

ADOPTÉE à l’unanimité

8.6

307-06-2023

Adoption du second projet de Règlement U-22-3 modifiant le Règlement de zonage U-22 et ayant pour objet d’agrandir la zone 26-V

RÈGLEMENT U-22-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO U-22 ET AYANT POUR OBJET D’AGRANDIR LA ZONE 26-V

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro U-22 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 14 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite agrandir la superficie e la zone 26-V au détriment de la zone 27-V;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (c. A-19.1), une assemblée publique a été tenue sur le projet de règlement, par l’entremise de l’inspecteur municipal, et toute autre personne pourra s’y faire entendre à ce propos;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l’examen de sa conformité aux objectifs du



No de résolution
ou annotation

schéma de la MRC de Papineau et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel

Et résolu à l'unanimité que le Conseil de Lac-Simon adopte le second projet de règlement numéro U-22-3 modifiant le règlement de zonage U-22 et ayant pour objet d'agrandir la zone 26-V

Le conseil municipal ordonne et statue ce projet de règlement à toute fin que de droit.

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement numéro U-22-3 modifiant le règlement de zonage numéro U-22 et ayant pour objet d'agrandir la zone 26-V ».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 OBJET DU RÈGLEMENT

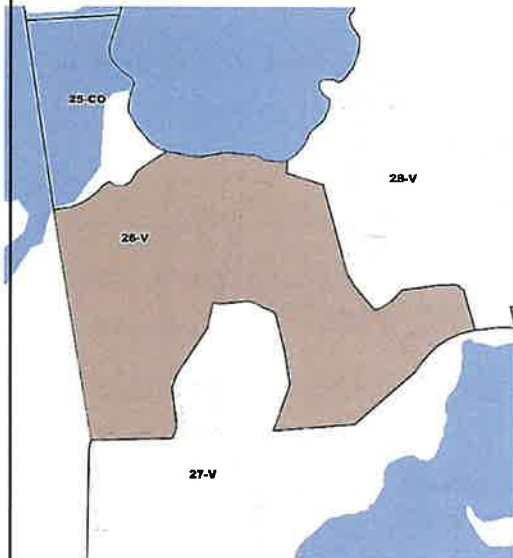
Le présent règlement vise à :

- Modifier le plan de zonage par l'agrandissement de la zone V-26 au détriment de la zone 27-V.

ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO-U-22 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 26-V

L'annexe B du règlement de zonage numéro U-22, intitulé « Plan de zonage » est modifié par l'agrandissement de la zone 26-V, tel qu'illustré sur les images suivantes :

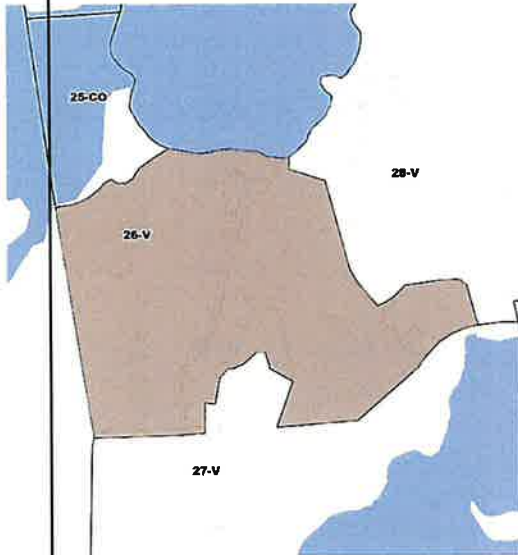
Avant la modification





No de résolution
ou annotation

Après la modification



ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur, conformément aux dispositions de la loi


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sisia
Directrice générale
et greffière-trésorière

8.7

308-06-2023

Renouvellement entente pour la location du terrain de stationnement sur le lot 6 285 773

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit plusieurs demandes et requêtes de citoyens et de visiteurs afin que la Municipalité fournisse un stationnement pour les automobiles et les remorques à bateau;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens qui résident sur l'Île Canard Blanc ont besoin d'un stationnement pour leur véhicule;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire reconduire l'entente de location pour la partie du lot 6 285 773 adjacent au chemin public dénommé chemin des Boisés, afin d'y stationner des véhicules automobiles ainsi que des remorques à bateau, inscrit au rôle sous le nom d'Ovide Poliquin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera responsable des frais alloués à l'entretien de la pelouse du terrain ainsi que des assurances responsabilité à cet endroit permettant à des véhicules automobiles et des remorques de se stationner sur une partie du lot 6 285 773 pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire reconduire aux mêmes conditions l'entente relative à l'utilisation du terrain (lot 6 285 773) à des fins publiques et qu'elle désire formaliser cette autorisation et confirmer le consentement du propriétaire, Monsieur Ovide Poliquin dudit lot pour l'utilisation de ce terrain en place de stationnement pour les véhicules;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs ou Madame Louise Sisle, directrice générale à reconduire l'entente avec Monsieur Poliquin et à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Simon l'entente relative à l'utilisation du terrain (lot 6 285 773) à des fins publiques.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.8

309-06-2023

Autorisation – Signature d'une entente – Lot 5 869 144

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme, M. Michel Lacasse, de procéder à une entente entre les parties concernant le lot 5 869 144;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs ou Madame Louise Sisle, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre les parties concernant le lot 5 869 144 sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Ouverture du mini-putt les fins de semaine du 10-11 juin, 17-18 juin et ouverture officielle le 24 juin 2023.

La conseillère Madame Chantal Crête invite les citoyens qui sont amateurs de champignons à participer à une activité de cueillette et d'identification qui aura lieu le dimanche 25 juin 2023, de 13 h à 16h. Nous vous invitons à vous inscrire à l'adresse suivante : info@lac-simon.net l'inscription est obligatoire.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Madame la conseillère Chantal Crête mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 10 mai 2023 – Explication des différentes étapes du processus d'une politique familiale municipale et ébauche d'une définition de la famille.

Le 24 juin prochain, lors de l'événement de la Fête nationale du Québec, au parc du Dragon du Lac un sondage sera remis aux enfants pour identifier leurs besoins et attentes, durant les jeux et animations.

11.2

310-06-2023

Nomination d'un nouveau membre au comité MADA - Remplacement

CONSIDÉRANT QU'un poste est devenu vacant au sein du comité MADA;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sara Hilalion a signifié son intérêt à devenir membre du comité MADA;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la nomination de la citoyenne, Mme Sara Hilalion,
comme membre du comité des aînés (es) MADA – Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

12. DIVERS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

**311-06-2023
Levée de la séance**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 21 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sislá
Directrice générale
et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

